

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EUGÈNE

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE, PAR LA SOUSSIGNÉE, Maryse Desbiens, Directrice générale / secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Eugène, que :

- Le règlement numéro 506, « sur les période de questions des séances du conseil municipal » est adopté par le Conseil de ladite municipalité lors d'une session ordinaire le 3 juillet 2018.

Le règlement # 506 est entré en vigueur le 4 juillet 2018 suite à l'affichage de l'avis public.

Ce règlement peut-être consulté au bureau de la municipalité aux heures d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-EUGÈNE,
Ce 4e jour du mois de juillet 2018

Maryse Desbiens
Directrice générale / Secrétaire-trésorière